

UN TERRITOIRE DES PROJETS



Au 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et papiers se trient

Simplification du geste de tri partout et pour tous : voici comment résumer l'extension des consignes de tri déployées au 1^{er} janvier 2023 sur le territoire de Coutances mer et bocage et sur tout le territoire national.

« Plus nous trions, moins nous enfouissons de déchets, mieux nous trions, plus nous les recyclons », résume Hubert Guillotte et Corinne Clément, respectivement vice-président chargé des déchets et de la voirie et conseillère déléguée chargée des actions de sensibilisation liées aux déchets. Si le territoire de Coutances mer et bocage fait partie des bons élèves, il peut encore mieux faire. Grâce au tri de tous les emballages, les élus espèrent réduire de 30% la production d'ordures ménagères du territoire. Et faire des économies ! « En 2023, pour une tonne d'ordures ménagères et d'encombrants enfouie, la taxe générale sur les activités polluantes,

appliquée pour la compensation de l'enfouissement, coûtera 51€. En 2025, ce montant passera à 65€, en plus du coût de collecte, transport et traitement des déchets », indiquent les élus.

Pour déposer tous ces emballages, les habitants de la communauté de communes (sauf les Coutançais pour qui la collecte reste en sacs jaunes, en porte à porte) doivent se rendre dans un point d'apport volontaire, les déposer en vrac dans le bac jaune, possiblement souillés et non imbriqués. « Tous les habitants vont recevoir un courrier expliquant ces nouvelles consignes. Nous allons aussi renforcer les affichages dans les différents points de collecte », ajoutent les élus. Les emballages sont

ensuite transportés au centre de tri de Villedieu Rouffigny, ouvert récemment et adapté aux nouvelles normes de tri, pour être de nouveau triés, par matière, mécaniquement et à la main. Les emballages terminent leur voyage dans les différentes usines de recyclage, en France et en Europe.

Vers l'incinération des déchets

Les ordures ménagères collectées en porte à porte partent quant à elles, vers les centres d'enfouissement du département, voués à fermer. En effet, d'ici 2030, le territoire ne pourra plus procéder ainsi. « Les déchets ménagers devront être incinérés avec obligation de récupérer de l'énergie (électricité et/ou chaleur) », concluent les élus.

Ce qu'il faut retenir

À partir du 1^{er} janvier 2023, tous les emballages en plastique (flacons, bouteilles, tubes, films, sachets, sacs), les pots, boîtes, barquettes et tous les emballages en métal seront à déposer dans les conteneurs ou sacs de tri sélectif (couleur jaune). Le verre reste une matière à déposer dans les conteneurs verts.



L'application Guide du Tri



CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Recyclez plus ! Déterminez dans notre commune, c'est simple : vous pouvez déposer tous les emballages vides, sans exception, dans le bac à tri. Emballages en métal, en papier-carton, et maintenant tous les emballages en plastique : flacons, bouteilles et bidons, barquettes, pots, films, sacs et sachets. Les emballages en verre sont à déposer dans le sac de recyclage du verre.

CITÉO

LA QUESTION

À quoi sert la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, calculée sur la même base que la taxe foncière, comprend plusieurs services : la pré-collecte, la collecte, le transport et le traitement des déchets ainsi que l'accès aux déchetteries, qui reste, rappelons-le, en entrée libre pour les particuliers.

Un binôme engagé pour réduire les déchets

Hubert Guillotte, 8^e vice-président chargé des déchets et de la voirie

Retraité, Hubert Guillotte a été élu au poste de vice-président en charge du traitement des déchets, en avril dernier. « Je suis aussi conseiller municipal à Agon-Coutainville. Avec ce nouveau mandat, je poursuis le travail déjà lancé dans ma commune et au sein de la commission déchets. Le sujet est sensible et complexe. Notre mission est de proposer des solutions, des actions qui touchent l'ensemble des habitants. »

Corinne Clément, conseillère déléguée chargée de la sensibilisation et de la prévention, liées au traitement des déchets

Nouvellement élue, Corinne Clément, détachée de la fonction publique est adjointe à la Ville de Coutances, en charge de la transition écologique. « La problématique du déchet est un dossier qui m'anime. C'est un sujet sur lequel je suis sensibilisée depuis longtemps, même avant d'être élue. J'ai conscience du travail conséquent qu'il faut mener pour mettre en place les obligations nationales et faire avancer notre territoire, vers la réduction du déchet. Ne l'oublions pas, le meilleur déchet reste celui que l'on ne produit pas. »

CHIFFRES CLÉS

385 kg
PAR AN PAR HABITANT DE DÉCHETS DONT 166 KG D'ORDURES MÉNAGÈRES EN MOYENNE DE PRODUCTION SUR LE TERRITOIRE

30 %
D'EMBALLAGES TRIÉS EN PLUS, APRÈS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI, C'EST 30 % D'ORDURES MÉNAGÈRES ENFOUIES EN MOINS

68 %
DES EMBALLAGES DÉPOSÉS PAR LES HABITANTS SONT ACTUELLEMENT RECYCLÉS

360
SOIT LE NOMBRE DE COLONNES D'APPORT VOLONTAIRE POUR LES PAPIERS ET EMBALLAGES INSTALLÉES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Corinne Clément et Hubert Guillotte